

REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE  
-----  
VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

*SESSION ORDINAIRE*  
*Séance du 20 mai 2019*

**N°63/05/2019 : AIDE SPECIFIQUE : SUBVENTION POUR L'ACQUISITION D'UNE BOX 4G**

*L'an deux mille dix-neuf, le lundi 20 mai à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 14 mai 2019.*

**Présents** : 33

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Laurence PAGES, Marie-Claude BERLY, Maxime BERAUDO, Bernard PECOU, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Philippe FRANCOIS, Jean Martial DEJEAN, Monique VALAT, Georges DARUL, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, N'Guessan, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Jean GARROCCQ, Angèle LOUCHART, Colette HARLE, Nicole ROUSSEL, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Denis JUGUERA, Aurélie BURATTI, Jean-François GARRIGUES, Quentin SUCAU, Ambre LOPEZ, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Arnaud GUITARD, Arnaud HILION, Marie-Dominique BAGUR

**Représentés** : 10

Mesdames, Messieurs Thierry DEVILLE à Brigitte BAREGES, Alain CRIVELLA à Sophie LARAN, Christian PEREZ à Jean Martial DEJEAN, Annie GUILLOT à Philippe FRANCOIS, Jean Luc BUDOIA à Marie-Claude BERLY, Jean-Michel MUSCATELLI à Georges DARUL, Laura NICOLAS à Quentin SUCAU, José GONZALEZ à Arnaud GUITARD, Valérie RABAULT à Arnaud HILION, Gaël TABARLY à Rodolphe PORTOLES

**Absents** : 2

Mesdames, Messieurs Carole DUNET-SCHUMANN, Thierry VIALON

**Monsieur Pierre Antoine LEVI donne lecture du rapport suivant :**  
**Mesdames, Messieurs,**

L'opérateur de téléphonie Orange est en charge depuis 2017 du déploiement de la fibre optique sur le territoire de la Ville de Montauban. Actuellement 67 %, soit 25 833 logements sont immédiatement raccordables à la fibre optique.

En attendant la poursuite du déploiement de la fibre optique sur Montauban jusqu'en 2020 et afin de répondre aux sollicitations des habitants non raccordables actuellement, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur la mise en place d'une subvention pour l'acquisition d'une offre de type « BOX 4G » par les foyers Montalbanais auprès de l'opérateur de leur choix.

Les offres « BOX 4G » sont des offres proposées par la plupart des opérateurs de téléphonie mobile. Elles permettent de se connecter au réseau Haut Débit 4G sans passer par le réseau cuivre ADSL ou réseau fibre optique en amplifiant le signal mobile 4G pré-existant qui couvre 99 % du territoire national. Elles s'adressent aux particuliers résidant dans des régions dotées d'une faible connexion internet via une box ADSL mais disposant tout de même d'une couverture mobile 4G de bonne qualité à l'intérieur du domicile.

Cette aide sera proposée aux foyers ayant leur résidence principale à Montauban, ayant une connexion internet (hors zone blanche) insuffisante, lente ou instable, non encore éligibles à la fibre optique, dans la limite des 200 premières demandes auprès du service de la Vie des Quartiers de la Ville de Montauban, et cela jusqu'au 31 décembre 2019 inclus.

**Les critères d'attribution proposés sont les suivants :**

- foyers ayant leur résidence principale à Montauban,
- offre limitée aux 200 premières demandes réalisées auprès du service de la Vie des Quartiers de la Ville de Montauban, jusqu'au 31 décembre 2019 inclus,
- foyers non encore éligibles à la fibre optique selon les données de l'ARCEP ([www.cartefibre.arcep.fr](http://www.cartefibre.arcep.fr)) et ayant vérifiés leur éligibilité à une offre commerciale de type « BOX 4G » auprès de l'opérateur de téléphonie mobile de leur choix :
  - . résider dans une Zone Non dégroupée (ZND) et hors zone très dense (les zones saturées qui sont denses en équipements connectés en sont exclus),
  - . être non éligible au Très Haut Débit (THD), avoir un débit ADSL inférieur à 10 Mégabits/seconde et bénéficier d'une couverture 4 G suffisante,
- subvention versée en une seule fois, égale au montant de la facture de la location d'une offre de type « BOX 4G », et plafonnée à 50 € TTC,
- ne pas résilier son offre « BOX 4G » gratuitement dès le premier mois auprès de son opérateur.

**Composition du dossier de demande de subvention par foyer :**

- le formulaire de demande de subvention dûment complété et signé,
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois (taxe d'habitation ou taxe foncière, facture de téléphone fixe, d'abonnement internet, d'eau, d'électricité, à l'exclusion des attestations d'hébergement),
- la copie de la facture du premier (même si gratuit ou offert) et du second mois d'abonnement à une offre de type "BOX 4G",
- l'attestation sur l'honneur du demandeur à ne percevoir qu'une seule subvention par foyer,
- un Relevé d'Identité Bancaire libellé au nom du demandeur pour effectuer le virement de la subvention.

L'éligibilité de chaque demande sera étudiée par le service de la Vie des Quartiers. Un avis sera communiqué par courrier au demandeur dans les 30 jours ouvrés suivant la demande : accord de principe ou de rejet.

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- accepter la création d'une aide spécifique "subvention pour l'acquisition d'une BOX 4G" d'un montant égal au second mois de location et plafonnée à 50 € TTC, limitée aux 200 premiers foyers ayant leur résidence principale à Montauban et ayant fait leur demande auprès des services de la mairie de Montauban jusqu'au 31 décembre 2019 inclus,

- autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Après délibération du Conseil Municipal, la proposition ci-dessus est :

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

**23 MAI 2019**

De sa publication et/ou affichage le :

**23 MAI 2019**

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 20 mai 2019

Le Maire,

Brigitte BAREGES

